



Une stabilisation en trompe l'œil !

Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi viennent d'être publiés ce matin.

Ainsi, sur ce dernier trimestre, en France métropolitaine, le nombre total de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues se « stabilise » à 6 429 900, soit une baisse minime de -0.1% sur un trimestre mais une hausse de +4,1% depuis le début de l'année.

A y regarder de plus près, on constate que si certes le nombre d'inscrits en catégorie A pour ce trimestre recule nettement -11.5%, cette baisse est un leurre. En effet, cette diminution épisodique s'explique très clairement par un basculement des demandeurs d'emploi de la catégorie A vers les catégories B et C (qui travaillent). Ainsi, il est manifeste qu'à la sortie du confinement, les demandeurs d'emploi les plus précaires sont retournés ou se sont orientés vers l'activité réduite autrement dit des contrats de travail courts ou très courts afin d'apporter un modeste complément de revenu à leur allocation chômage. Allocation chômage qui, pour rappel est en moyenne de 910€ par mois. C'est ainsi, sans surprise, que la catégorie B (-78 heures travaillées par mois) augmente fortement +9.7% et que la catégorie C (+78 heures/mois) explose +37.7% sur ce trimestre !

FORCE OUVRIERE alerte sur le risque d'une aggravation à nouveau de la situation pour les salariés demandeurs d'emploi, en situation de CDD ou intérim ou risquant de perdre leur emploi, du fait des mesures sanitaires plus contraignantes que pourrait annoncer le Gouvernement.

FO alerte aussi sur la diminution de la prise en charge de l'activité partielle des entreprises qui pourrait se traduire par le choix de supprimer des emplois. FO conteste en outre que cette baisse affecte également l'indemnisation des salariés (60% au lieu de 70% de la rémunération antérieure brute).

C'est pour ces raisons en particulier que FO appelle plus que jamais le Gouvernement à renoncer à la réforme de l'assurance chômage et à revenir à la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017 afin de sécuriser « le mieux et le plus » de demandeurs d'emploi ainsi qu'à renoncer à la baisse des taux d'activité partielle !

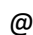
Paris, le 27 octobre 2020


Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et de la Formation
professionnelle**

 [mbeaugas](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force-ouvriere.fr)

 01.40.52.84.07